



Projets photovoltaïques

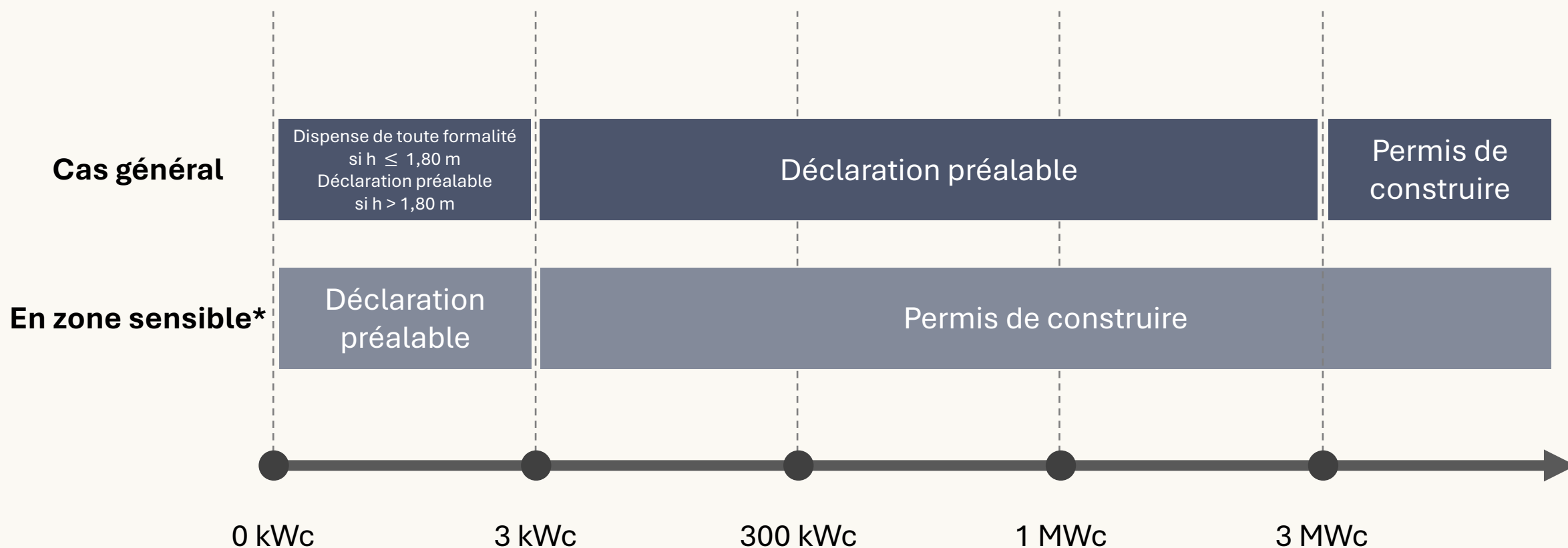
Décryptage du cadre juridique

Épisode 2

Permis de construire ou déclaration préalable ?

Antoine Le Dyllo & Joséphine Jeanclos
contact@glaz-avocats.fr

Installations photovoltaïques au sol et ombrières photovoltaïques



* **Zone sensible** = sites patrimoniaux remarquables, abords des monuments historiques, sites classés , etc.

Serres et hangars agricoles

Quelques définitions (Instr. min. du 18 févr. 2025)

- **Serres agrivoltaïques ou photovoltaïques** : « installations (...) destinées à la production agricole ou arboricole et sur lesquelles les modules photovoltaïques remplacent en partie des verres en toiture [afin de] laisser passer la lumière. (...) les serres sont des structures closes possédant des parois verticales latérales de type verre horticole, plastique, ou filets brise-vents et anti-insectes »
- **Hangars agricoles** : « bâtiments agricoles couverts, équipés de panneaux photovoltaïques en toitures, utilisés par exemple pour le stockage de véhicules et autres équipements agricoles ou pour le logement des animaux

	Installation de panneaux sur une serre ou un hangar déjà existant	Nouvelle serre / nouveau hangar équipé de panneaux photovoltaïques
Régime d'urbanisme	Déclaration préalable	Permis de construire
Délivrée par	Le maire au nom de la commune	Le maire au nom de la commune
CDPENAF	Consultation non requise	Avis conforme

Ombrières à usage agricole (C. urb., L. III-28)

Quelques définitions (Instr. min. du 18 févr. 2025)

- **Ombrières** : « structures sans parois verticales, constituées d'une surface horizontale ou oblique en hauteur et de ses supports. Elles sont recouvertes entièrement ou partiellement de panneaux photovoltaïques qui peuvent être fixes ou orientables (généralement de manière automatisée), soit pour gérer l'ensoleillement et l'ombrage des cultures sous-jacentes, soit pour protéger les cultures des intempéries »

Point de vigilance : le régime diffère pour les ombrières agrivoltaïques (cf. épisode 6).

	Installation de panneaux sur une ombrière déjà existante	Nouvelle ombrière à usage agricole équipée de panneaux photovoltaïques (L. 111-28)
Régime d'urbanisme	Déclaration préalable	En fonction de la puissance installée
Délivrée par	Le maire au nom de la commune	Le maire au nom de la commune
CDPENAF	Consultation non requise	Avis conforme



Décryptage du cadre juridique pour les projets PV

Saison 1

Retrouvez les épisodes précédents sur notre [page LinkedIn](#) ou sur notre [site internet](#) :

S01E01 : Typologie et régime applicable aux installations photovoltaïques

S01E02 : Quelle autorisation d'urbanisme pour mon projet : DP ou PC ?

Encore un peu de patience...

S01E03 : Mon projet est-il soumis à une évaluation environnementale ?

S01E04 : Délivrance de l'autorisation d'urbanisme : le préfet ou le maire ?

S01E05 : Les hangars agricoles

S01E06 : Les serres et ombrières photovoltaïques

S01E07 : Agrivoltaïsme : comment calculer le taux de couverture ?

S01E08 : Agrivoltaïsme : une zone témoin est-elle obligatoire ?

S01E09 : PV-compatible : tout savoir sur les documents-cadres

S01E10 : ZAN et Photovoltaïque



vous accompagne dans le développement de vos projets photovoltaïques

Conseil · Contentieux · Audit

Nos domaines d'intervention :

- **Sécurisation du foncier** (y compris les montages complexes pour les projets agrivoltaïques)
- **Audit de la conformité du projet en urbanisme** : loi Littoral, loi Montagne, implantation dans les espaces naturels, agricoles et forestiers, agrivoltaïsme, etc.
- **Évolution des documents d'urbanisme** : déclaration de projet emportant mise en compatibilité, modification ou révision du document d'urbanisme
- Obtention des **permis de construire**, déclaration **loi sur l'eau**, **dérogation espèces protégées**, **autorisation de défrichement**, etc. : audit de l'étude d'impact, mémoires en réponse à l'avis de l'autorité environnementale, à l'avis du CNPN ou du CSRPN, au procès-verbal de synthèse de l'enquête publique, etc.
- **Raccordement**
- Obtention des **mécanismes de soutien** (obligation d'achat, complément de rémunération)



vous accompagne dans le développement
de vos projets photovoltaïques

N'hésitez pas à [nous contacter](#) pour échanger sur vos projets



Joséphine Jeanclos
Avocate associée
D.U. Droit répressif de
l'environnement
D.U. Pollutions et nuisances



Antoine Le Dyllo
Avocat associé
Spécialiste en droit de
l'environnement
Ingénieur en environnement